



**CONFÉRENCE MONDIALE
DE L'ALIMENTATION**

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.
GENERALE

E/CONF.65/C.1/L.1
6 novembre 1974

ORIGINAL: FRANÇAIS

PREMIÈRE COMMISSION

Point 9(a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES
PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE PLUS LARGE DU
DEVELOPPEMENT

Recherche

France: projet de résolution

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Considérant que la recherche agronomique fondamentale et appliquée, effectuée dans les pays en développement ou à leur intention, encore insuffisante dans certains domaines, conservera longtemps un rôle essentiel dans la production agricole et doit donc bénéficier d'une priorité élevée aux niveaux national et international;

Considérant, d'autre part, que de nombreux travaux similaires sont poursuivis sans concertation suffisante dans des régions économiques comparables;

Constatant que les résultats importants déjà obtenus par la recherche agronomique sont largement inexploités, par exemple dans le domaine de l'amélioration variétale, dans celui des sols, de la fertilisation et de l'utilisation des ressources en eaux;

1. Invite instamment tous les Gouvernements à prendre les mesures nécessaires à toute l'intensification souhaitable de la recherche agronomique nationale, particulièrement de la recherche agronomique appliquée, et dans les domaines suivants: cultures vivrières et élevages adaptés aux conditions des pays tropicaux et des régions semi-arides et non irriguées; amélioration des ressources fourragères; conservation des sols et de leur fertilité;
2. Prie la FAO de mettre en place de toute urgence un système international de documentation concernant à la fois les structures existantes de la recherche agronomique, les activités de celles-ci, et les résultats obtenus;
3. Recommande au groupe consultatif de la recherche agronomique internationale et à tous les Gouvernements, avant toute création ou extension d'un Centre National ou d'un Institut International, d'examiner la possibilité d'utiliser d'abord les résultats déjà acquis et les moyens existants dans les différents centres nationaux et instituts internationaux, ainsi que dans les organismes de recherche spécialisés;
4. Recommande à tous les Gouvernements de prendre sans délai les dispositions utiles pour mettre en application les résultats de la recherche, par le perfectionnement des services de dissémination, et notamment par l'organisation de la formation des vulgarisateurs dans les pays en développement, grâce à la pleine utilisation de tous les moyens disponibles et à la mise en place éventuelle des structures spécialisées nécessaires.